



Camp d'été EEDF

Lutin-Louveteaux Briançon-Marseille

Pont-De-Barret, Drôme

Dont vacances apprenantes

- **Projet d'intention**
- **Projet pédagogique**
- **Projet de fonctionnement**

Juillet 2022



Trame de projet de camp ou de séjour

INTRODUCTION GÉNÉRALE au document

Cette trame de projet pédagogique a la vocation d'être un guide support à l'élaboration des projets pédagogiques de tous les camps et séjours. Elle est constituée de 3 parties :

- Partie I : Organisation et déclaration
- Partie II : des intentions, un projet
- Partie III : Le projet de fonctionnement

Pour la suite du document, **tous les items entre crochets []**, sont des éléments renseignés dans ROADS et qui pourront être exportés directement de l'outil. Ainsi toute la partie I, pourra être imprimée directement depuis ROADS.

Pour avancer ensemble : La trame de dossier pédagogique de camp ci-dessous reprend en grande partie la trame du projet pédagogique qui sera proposé en ligne via ROADS, l'outil en ligne des EEDF pour déclarer les projets. Nous l'avons construit pour qu'il n'y ait pas de grand changement.

I Nous vous proposons quelques éléments d'orientations, forcément relatifs dans une proposition de trame pour chaque thème.

I Vous devez/pouvez modifier, ajuster, supprimer des éléments.

Cette trame n'a pas forcément vocation à répondre à tous les thèmes, cela dépend de votre public, du groupe, de votre expérience, de votre équipe, de votre projet.

A vous de faire en sorte de donner vie à votre projet.

Nous espérons que cette trame vous guidera pour répondre aux nécessités de dépôt des projets pédagogiques pour demander leur validation et leur labellisation.

Si besoin, vous pouvez solliciter l'équipe programmes éducatifs

- Pascal – délégué national
- Pierrick – animateur développement programmes éducatifs
- Matthieu – animateur développement programmes éducatifs

Signalement d'intention de projet

A partir de 2021, les responsables de structures locales doivent déclarer les projets d'intentions sur le site ROADS.

Pour les projets vacances apprenantes vous pourrez le signaler dans ROADS mais pour un suivi plus direct, merci d'envoyer les infos à l'équipe support sur le dispositif vacances apprenantes.

- Structure organisatrice: EEDF Briançon
- Référent du projet colos apprenantes : Frison/Julie / juliefrison@orange.fr / 0623013842
- Lieu: Pont de Barret
- Dates du camp: 13/07 au 31/07
- Le projet repose
 - Sur une nouvelle proposition

Directeur.rice envisagé-e si connu-e : Frison Julie

Sa formation : équivalence BAFD (PE)

Besoins d'aides identifiés à ce stade : Accompagnement projet vacances apprenantes

Projet pédagogique : Colos apprenantes

Forts d'une relation de confiance, les EEDF et l'Education Nationale sont des partenaires historiques depuis plusieurs décennies. Suite à la période de confinement et de la Covid qui ont changé les fonctionnements de tous, individuels mais aussi collectifs, les EEDF veulent s'engager dans la mise en œuvre des Colos apprenantes. Notre association, de scoutisme laïque, considère qu'elle a la responsabilité mais également le devoir d'accompagner un projet visant à répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant cet été tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.

L'association des Eclaireuses Eclaireurs de France dispose d'une capacité d'adaptation, de créativité et d'exigence pour porter des projets innovants. En parallèle de nos camps, nous sommes en mesure de proposer, en lien avec nos réseaux locaux et nos militants enseignants, des séjours correspondant au projet des « vacances apprenantes ».

Les séjours présentés ci-après s'inscrivent dans la thématique : le développement durable et la transition écologique (découverte et protection de la nature) proposée par le dispositif. C'est logiquement que les EEDF prolongent leur travail de lien entre les jeunes et leur environnement au service de la construction d'un monde plus solidaire et écologique.

- Le dispositif Vacances Apprenantes est une **reconnaissance par l'État des apprentissages effectués** par les enfants et les jeunes dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, apprentissages qui viennent en complément de l'action de l'École et de celle des parents.
- Pour notre association, c'est l'occasion de réaffirmer et de donner plus de sens à notre **complémentarité avec l'Enseignement Public**. C'est avancer vers une plus grande **mixité sociale** de nos activités, par l'**ouverture volontaire à de nouveaux publics** dans le cadre de partenariats avec les inspections académiques, les collectivités locales et les services sociaux. C'est aussi l'occasion de faire redécouvrir notre proposition éducative originale auprès de l'Éducation Nationale et des enseignants.

L'élaboration de ce projet pédagogique s'inscrit dans une urgence à agir, pour les enfants et les jeunes, dans une contribution sociale...Une mobilisation qui engage toutes les structures de l'association :

- ❖ Une **mobilisation importante des salariés et bénévoles** sur un temps très court pour développer une proposition adaptée.
- ❖ Une **implication des structures** dans une volonté d'ouverture sociale, de partage des pratiques, du vivre ensemble.
- ❖ Un **accompagnement pour faire évoluer et adapter les projets pédagogiques**. Une recherche de volontaires et bénévoles pour porter et construire les projets au sein de l'association et dans les réseaux d'appui : animation, éducation, enseignants.
- ❖ Une **implication et réactivité nationale et locale** en lien avec des partenaires et des institutions pour construire ensemble.
- ❖ Une **complémentarité éducative active renforcée autour pour la réussite des projets**.

Partie I – Organisation et déclaration

Intitulé du séjour : Camp Briançon Pont-De-Barret :

I-1 - IDENTITÉ DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE :

| | |
|---|-----------------------------|
| Groupe local organisateur | EEDF Briançon-Les Écrins |
| Responsable de la structure | FERRARI Alessia |
| Région de rattachement | Provence-Alpes-Méditerranée |
| L'organisateur-riche du séjour au regard de la fiche initiale | EEDF Briançon-Les Écrins |
| Numéro d'adhérent EEDF de l'organisateur-riche du séjour | |
| Numéro de déclaration initiale de la déclaration sur TAM (DDCS) | |
| Personne en charge du suivi du séjour (si différent de l'organisateur-riche ou du responsable de structure) | ... |

I-2 - DIRECTION :

Identification de la directrice :

- FRISON Julie
- 567924
- 17/03/1996
- 0623013842
- juliefrison@orange.fr

Identification du co-directeur :

- GRÉGOIRE Nicolas
- Numéro **adhérent**
- 01/11/2001
- 0785872348
- nicolas.gregoire05@orange.fr

I-3 – L'ÉQUIPE DE RESPONSABLES

a) Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières

| Nom | Nom usage | Prénom | Naissance | Début Activ | Fin Activ | Fonction | Catégorie de diplôme | Diplôme | Qualité |
|-----------|-----------|-----------|------------|-------------|------------|-----------|----------------------|-------------|--------------|
| FRISON | | JULIE | 17/03/1996 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Directeur | Scout Dir | CA Dir SF | Stagiaire |
| GREGOIRE | | Nicolas | 01/11/2001 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Adjoint | MSJS Dir | BAFD | Stagiaire |
| Arnaud | | Jérémie | 08/04/2004 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | BAFA assimilé | Moniteur CV | Stagiaire |
| AZUELOS | | Louise | 16/03/1998 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | BAFA assimilé | Moniteur CV | Titulaire |
| CESCO | | Ervan | 07/10/2004 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | MSJS Anim | BAFA | Stagiaire |
| COCHET | | JULIE | 02/02/2000 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | BAFA assimilé | Moniteur CV | Titulaire |
| COSTI | | Lois | 10/12/2001 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | MSJS Anim | BAFA | Titulaire |
| DOUARCHE | | Charlotte | 27/11/2001 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | MSJS Anim | - | Non qualifié |
| FERRARI | | alessia | 09/03/1999 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | MSJS Anim | BAFA | Titulaire |
| GIRERD | | Brune | 16/06/2003 | 13/07/2022 | 24/07/2022 | Animateur | Non diplômé | - | Non qualifié |
| JAFRI | | Lila | 25/11/2003 | 13/07/2022 | 24/07/2022 | Animateur | Non diplômé | - | Non qualifié |
| OLLAGNIER | | Justin | 24/05/2001 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | MSJS Anim | BAFA | Titulaire |
| OLLAGNIER | | Elise | 11/08/1998 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | Non diplômé | - | Non qualifié |
| RASTOIN | | Joséphine | 12/09/2004 | 13/07/2022 | 24/07/2022 | Animateur | Non diplômé | - | Non qualifié |
| RAUSCHER | | Max | 20/03/2004 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | Non diplômé | - | Non qualifié |
| ROBERT | | JULIETTE | 31/05/2001 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Animateur | Scout Anim | CAFA SF | Titulaire |
| MANORE | | Elio | 09/10/2004 | 10/07/2022 | 31/07/2022 | Autre | Non diplômé | - | Non qualifié |

I-4 -ORGANISATION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITES (directeur, animateurs, AS, etc.)

| QUOI | CELA SE PASSE COMMENT ? |
|----------------------|---|
| Direction : | Coordination des équipes, réunion journalières avec les référents de village et l'intendance, suivi et évaluation individuelle des animateur·rices, préparation conjointe du camp en amont, gestion de crise, gestion du budget |
| Équipes d'animation | Gestion de la vie quotidienne, encadrement des jeunes, menée d'activités, réalisation des intentions éducatives |
| Équipes d'intendance | Préparation des menus, des commandes, gestion de l'intendance et aide-cuisine |

I-5 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SÉJOUR :

[Type de séjour]

- Regroupement de groupes : Briançon-Les Écrins et Marseille-Centre

Lutins - 13

Louveteaux - 20

Dates : 13 – 31 Juillet

Lieu : Pont-De-Barret

[Adresse] : Chemin des Scouts, 26160 Pont-De-Barret

[Code postal] : 26160

[Commune] : Pont-De-Barret

[Région administrative française] : Auvergne-Rhône-Alpes

[Nom du propriétaire] : SGDF (association Scouts et Guides De France).

- **Inclusion Handicap : L'unité accueillera-t-elle un ou plusieurs enfants en situation de handicap ?**

L'unité n'accueillera pas d'enfants en situation de handicap.

Partie II – Des intentions, un projet

II-1 - SITUATION DE L'UNITE, DU GROUPE D'ENFANTS

Les enfants :

| | |
|---|---|
| Répartition par sexe ou genre | <p>Les enfants seront EN mixité sur les sous-camps (mixité de sexe et genre).</p> <p>Les villages également seront mixtes en genre, l'entièreté des activités se feront en mixité, sauf si certaines exigent une répartition non mixte à titre exceptionnel, par exemple une discussion dans laquelle certain-es ne se sentiraient pas à l'aise de discuter en mixité. Aucun temps de ce type n'est prévu pour l'instant.</p> |
| Répartition par âge | <p>Le camp sera divisé en deux sous-camps, divisés eux-même en deux villages :</p> <p>Un pour les lutins-lutines (6-7 ans)</p> <p>un pour les loupettes-louvetoux (7-10 ans).</p> |
| Répartition par expérience (Nb de camps / d'activités) | <p>Les enfants ne seront pas répartis en fonction de leur expérience au sein de l'association.</p> |
| Relations entre les enfants (entente, ambiance...) | <p>Les enfants des deux différents groupes se connaissent entre eux, ils se voient lors des week-ends, à l'année, en tout cas au sein différentes branches (lutin.es, loupette.aux, éclais, aîné.es).</p> <p>L'un des objectifs de ce camp est de permettre au maximum l'échange et la rencontre entre les deux groupes.</p> <p>la vie quotidienne et les activités développerons le mélange dans chaque village</p> <p>Les sizaines ou rondes seront mixtes.</p> |
| Autres précisions (inclusion et prises de charges spécifiques) | <p>Un soin particulier sera apporté au bien-être psychologique des enfants et à la qualité de leurs relations.</p> |

Les responsables :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Répartition par sexe ou genre | <p>Nous avons veillé à ce que chaque genre soit représenté sur chaque sous-camps parmi les responsables.</p> |
| Répartition par âge/expérience | <p>Nous avons aussi veillé à ce qu'il y ait de la mixité entre les responsables plus ou moins expérimentés et plus ou moins âgés. Cela ne fait pas pour autant une grande diversité d'âge, les responsables que nous avons ont entre 17 et 24 ans</p> |

| | |
|--|---|
| Compétences spécifiques (techniques, artistiques...) | La quasi-totalité des responsables ont derrière eux une longue expérience du scoutisme, savent faire du froissartage, connaissent des activités, des chants... Plusieurs sont musicien·nes ou dansent et souhaitent partager avec les jeunes leurs passions. |
| Autres précisions (inclusion et besoins d'accompagnement) | Certain-es responsables ont vécu des périodes difficiles lors de la pandémie. La direction, avec elleux et leurs équipes. met en place ce qu'il faut pour assurer un climat sain et non-anxiogène dans la gestion de la vie quotidienne et des activités pour qu'ils puissent profiter du camp au mieux avec le support de leur équipe ainsi que faire profiter les enfants |

II-2) PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DES ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE

Pour rappel :

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le Mouvement. Il est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

A) Un projet d'éducation basé sur une auto éducation collective

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus d'éducation par l'action. Cette auto éducation se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La vie en petites équipes ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de public spécifique, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

B) Une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

Un engagement personnel, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses choix et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une vie démocratique participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. Une relation éducative positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

C) Une autogestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

La vie quotidienne, en pleine nature, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort. Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de week-end et de mini séjours en camping dès que les conditions le permettent. La vie en petites équipes est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de menus élaborés et préparés par les enfants (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur). L'autonomie et l'autogestion des jeunes sont balisées par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

D) L'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

La pédagogie du projet est au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisations, évaluations des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés. Le jeu et l'activité sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. Des projets en autonomie peuvent être organisés par

les adolescents et préadolescents. « L'explo » concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permettent de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

E) Un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

L'équipe d'animation est associée à la construction du projet pédagogique et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à l'évaluation et la formation des responsables et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil... Les parents sont des partenaires éducatifs informés, associés au maximum au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.

II-3) LES INTENTIONS EDUCATIVES PORTEES PAR LES EEDF

Vous pouvez préciser en quoi le projet des EEDF est porteur de sens dans la participation à l'éducation des enfants et des jeunes

Un projet d'éducation basé sur une auto éducation collective.

| | | |
|------------------------------------|--|---|
| Vie collective par groupe de pairs | Nous prôtons la vie en petits groupes afin de faciliter les échanges entre jeunes et favoriser la place de chacun-e. La vie en petits groupes crée un climat favorable à l'épanouissement individuel et à la solidarité collective. Les temps de vie quotidienne seront organisés selon ce fonctionnement. | Nous comptons d'ailleurs mixer les groupes, Les services seront réalisés en petites équipes et les temps de discussion et de décisions seront découpés en petits groupes pour laisser plus de place à chacun pour s'exprimer. |
| Education par l'action | Les jeunes expérimentent eux-mêmes, dans la mesure du possible, par eux-mêmes et dans les limites posées par l'équipe éducative. Nous concevons les séjours d'été comme des parenthèses au cours desquelles les jeunes sont invités à grandir en trouvant eux-mêmes les solutions aux problèmes qui se posent à eux. Ce principe d'éducation par l'action est le socle de la méthode scoutie qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle dans l'accompagnement des enfants dans le parcours qui les mène à une vie d'adulte citoyenne et responsable. | Notre apport pédagogique ne résulte pas seulement dans les activités proposées mais aussi et en premier lieu dans notre manière d'organiser la vie quotidienne. L'implication des enfants eux-mêmes dans les tâches à réaliser ainsi que dans les prises de décision lors de temps de conseils permet d'apprendre à réaliser certaines tâches ainsi qu'à vivre ensemble en prenant des décisions collectives. |

L'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience.

| | | |
|---|---|---|
| Education par le jeu | La méthode Scoutie ainsi que notre héritage de l'éducation populaire, nous ont amenés à travailler avec les enfants en utilisant les leviers du ludique. Cette forme éducative favorise l'implication des individus dans les activités. En effet, le jeu permet d'adapter tous types d'objectifs en prenant en considération la différente forme de mémoires (visuelle, auditive, kinesthésique, etc...). Les jeunes pourront, par ce biais-là, apprendre à leur rythme et en respectant leurs spécificités personnelles. | La création d'un imaginaire encourage et motive les jeunes à prendre part aux activités proposées et à s'impliquer dans nos actions pédagogiques. |
| Construction de projets individuels et/ou collectifs. | Nous partons du principe que l'individu sera dans les meilleures conditions d'apprentissage si sa motivation intrinsèque est prise en considération. Nous proposons donc aux participants de construire leurs propres projets personnels, avec les moyens dont nous disposons (matériel, financier, humain, etc.). Le projet peut être artistique, culturel, social, architectural, etc. . Nous mettons également en place des projets collectifs, afin de stimuler les fonctionnements d'équipes. Cela permet de | Des feuilles de suivi avec des compétences sont instaurées pour les lutin-es, tous les jeunes sont encouragés à proposer des idées qui sont menées avec l'équipe d'animation. |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>travailler sur l'organisation, la prise de responsabilité, le consensus, l'engagement, la prise d'initiative et la méthodologie de projet. Ces deux actions ont pour objectifs finaux l'autonomie et l'engagement dans la vie de la cité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'équipe veillera à créer des cadres favorisant l'expression personnelle ❖ L'équipe veillera à créer des cadres favorisant l'expression collective | |
| Découverte de l'environnement proche (urbain, rural, naturel) | <p>Le scoutisme a comme pilier éducatif la connaissance de l'environnement par les individus. Nous organisons donc des activités de découverte des environnements. Cela comprend la découverte des patrimoines naturels, géographiques, historiques, architecturaux et vernaculaires. Connaître son environnement ainsi que des environnements éloignés, différents facilite la construction de projets individuels et collectifs, gomme la peur de l'inconnu et attise la curiosité, l'envie d'en découvrir plus.</p> | <p>Un bivouac est organisé pour découvrir l'environnement et partir explorer la région. Si la météo le permet, la rivière proche ne sera pas à sec et permettra d'aller s'y baigner.</p> |
| Découverte et sensibilisation à l'atteinte des objectifs de développement durable. | <p>Les EEDF sont engagés sur les sentiers du développement durable depuis maintenant plusieurs décennies. Néanmoins, nos actions sont maintenant formalisées par le projet "Alter Egaux". Ce dernier propose d'accompagner des groupes de jeunes à monter des actions autour de 10 thèmes. Pour cela nous avons créé des cahiers thématiques "clés en main". Concevoir une action se construit en 3 temps : découverte de la thématique choisie, création d'un projet et transmission.</p> | <p>Tout au long du camp, les questions de développement durable sont abordées de manière informelle et formelle et dans la vie quotidienne organisée en accord avec le développement durable, par des discussions.</p> |

II-4 - CONSTRUIRE UN PROJET PEDAGOGIQUE

Les principales priorités éducatives : elles donnent le sens

- La communication émotionnelle, la communication entre individu, le bien-être avec soi
- La vie en groupes à diverses échelles (sizaine, village, groupe, camp)
- La découverte de l'autre : rencontre avec un autre groupe

II-4 a) Déclinaison du projet pédagogique

Un objectif pédagogique définit de façon très concrète un savoir, savoir-faire ou savoir-être à maîtriser/comprendre à la fin d'un séjour et le niveau d'exigence attendu.

| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE 1: Prendre soin de lui et des autres | | |
|---|---|--|
| OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | MOYENS | DÉMARCHE D'ÉVALUATION/CONTRÔLE |
| <i>Résultats attendus à la fin de mon activité (de mon trimestre) je veux que l'enfant soit capable de...</i> | <i>Activités d'année ou de la vie quotidienne</i> | <i>Indicateurs d'évaluation ?</i> |
| Communiquer et gérer ses mal-être émotionnels | Thermomètre des émotions, jeux sur la communication, imaginaire, temps "papouilles", tente intimité | Le jeune a le réflexe d'aller voir le thermomètre des émotions, il sait exprimer ses limites |
| Faire preuve de bienveillance envers autrui | Temps de discussion sur la gentillesse, le rapport aux autres, temps de conseil et de gestion de conflits | Les relations sont pacifiques entre les jeunes, ils savent faire appel à un médiateur |

| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE 2 : Vivre en groupe à toutes échelles | | |
|---|--|---|
| OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | MOYENS | DÉMARCHE D'ÉVALUATION/CONTRÔLE |
| <i>Résultats attendus à la fin de mon activité (de mon trimestre) je veux que l'enfant soit capable de...</i> | <i>Activités d'année ou de la vie quotidienne</i> | <i>Indicateurs d'évaluation ?</i> |
| Prendre part à des décisions de vie commune | Conseils en petits groupes | Les jeunes sont impliqués dans les conseils, et sont actifs dans leurs propositions, ils créent des règles et les modifient si besoin |
| Entrer en relation avec les autres membres qu'il ne connaît pas | Activités avec les autres villages, branches, activité nécessitant l'interaction | Les jeunes se connaissent entre eux, ils n'ont pas peur d'aller vers l'autre ou vers les adultes |
| S'impliquer dans la vie commune et le respect d'autrui | Participation aux services, règles de vie | Les relations sont pacifiques, le lieu de vie est propre et rangé, les règles sont respectées |

II-4b) Grille d'activités (les grandes lignes envisagées)

Vous pouvez identifier les étapes clefs de la grille d'activité

GRILLE DE CAMP - LOUVETEAUX

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|---------------------------------|--|---|--|---|---|--|
| | | | | <u>8</u> PRÉ CAMP | <u>9</u> PRÉ CAMP | <u>10</u> PRÉ CAMP |
| <u>11</u> PRÉ CAMP | <u>12</u> PRÉ CAMP | <u>13</u> Arrivée : 12h ----- MONTAGE + inventaire | <u>14</u> ouverture imaginaire ? ----- MONTAGE ----- veillée ouverture | <u>15</u> ----- ouverture imaginaire ? | <u>16</u> ----- ouverture imaginaire ? | <u>17</u> TEMPS HERBE (culture) ----- |
| <u>18</u> ----- OLYMPIADE | <u>19</u> OLYMPIADE ----- CONCOURS CUISINE | <u>20</u> GRASSE MAT ----- JOURNÉE BULLE/LESSIVE ----- veillée CLUEDO lu/lou | <u>21</u> ----- préparation sac à dos | <u>22</u> BIVOUAC | <u>23</u> BIVOUAC | <u>24</u> ----- |
| <u>25</u> | <u>26</u> Journée repas des | <u>27</u> | <u>28</u> | <u>29</u> | <u>30</u> DEMONTAGE | <u>31</u> |

| | | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|--------------------------------------|
| <p>-----</p> <p>JOURNÉE BULLE/LESSIVE</p> | <p>villages</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> | <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Veillée pour (ou eux ? - j'ai oublié) les lutins (préparée avec les lou)</p> | <p><u>fermeture imaginaire ?</u></p> <p>DÉMONTAGE</p> <p>-----</p> <p>BOOM + veillée de clôture</p> | <p>-----</p> <p>DÉMONTAGE</p> <p>-----</p> <p>veillée de passage ? + BE</p> | <p>-----</p> <p>veillée de passage ? + BE</p> | <p>-----</p> <p>FIN ⇒ 12h</p> |
|---|--|--|---|--|---|--------------------------------------|

Grille de camp des lutins pour le camp de Pont-de-Barret

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|--|--------------|--------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| | | | | | PRE-CAMP | PRE-CAMP | PRE-CAMP |
| | | | | | panneau peinture déroulée | Création coin chill | Trouver une histoire loongue |
| | | | | | PRE-CAMP | PRE-CAMP | PRE-CAMP |
| | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| | pré-camp | pré-camp | ARRIVEE | Règles de vie et montage | Affichages et permis couteau | RANDO (herbier) | Création costumes |

| | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------------|
| | pré-camp | pré-camp | TENTES ET INSTA | Cabanes | Cabane et montage | RANDO (+app pr veillée) | Création marionnettes |
| | pré-camp | pré-camp | Veillée Cabane à histoire | Veillée chill | VEILLEE OUVERTURE | Ombres récit de pdt | Veillée JDR/ loup garou |
| | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| | OLYMPIADES | OLYMPIADES | FETE DU SLIP | Bolasses ou création | Rivière pic nic | Prépa veillée par les lutins | BIVOUAC |
| | OLYMPIADES | OLYMPIADES | Jeux d'eau | Rivière et cabane | Marionnettes | Cluedo (retournement de situation) | BIVOUAC |
| | OLYMPIADES | OLYMPIADES | Veillée thème eau | Veillée chasse aux trésors | Veillée chant | Veillée des lutins | Veillée étoiles |
| | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| | BIVOUAC | FETE DU SLIPE | JDR -grand-jeu-cloture | DEMONTAGE | DEMONTAGE | DEMONTAGE | FIN |
| | BIVOUAC | Lutte/bâche/carnet/cabane | cloture imaginaire | DEMONTAGE | DEMONTAGE | DEMONTAGE | |
| | Veillée thèmes retour bivouac | Veillée imaginaire | Théâtre marionnettes | BOUME | BOUME | VEILLEE PASSAGE | |

II-5- CHOIX ET MISE EN PLACE DU SOCLE COMMUN – VACANCES APPRENANTES

Rentrer dans le processus de création et d'organisation d'un séjour Vacances Apprenantes impose une connaissance du socle commun de l'Éducation Nationale ainsi qu'une appropriation pédagogique afin de pouvoir le mettre en place sur certaines activités.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau, à compléter, précisant vos choix et la mise en application.

Support d'accompagnement possible : Annexe 1 – Guide d'accompagnement Un lien naturel Projet pédagogique et socle commun

| Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer | | |
|---|---------------|--|
| Objectifs | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
| Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit | Oui | <p>Les enfants sont invités à envoyer des lettres manuscrites à leurs parents, un temps est réservé pour cette activité. Les responsables accompagnent les enfants dans cette tâche et veillent à ce que leurs lettres soient correctes. La directrice du camp est enseignante et participe également à ces temps pour proposer un accompagnement plus scolaire à certains élèves. Le site internet est alimenté par des articles écrits par les jeunes avec toujours la même démarche d'accompagnement de la part des responsables et de la directrice.</p> <p>L'espace laissé à la parole des enfants est nettement plus important que dans n'importe quelle autre structure. Les enfants sont amenés à s'exprimer, réagir librement et à tout moment avec une grande place laissée aux interactions entre enfants.</p> <p>Les plus jeunes ont pour objectif de réaliser un journal papier sur le camp pour expliquer à tout le camp ce qu'ils font, les responsables accompagneront donc les enfants dans l'élaboration d'articles.</p> |
| Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques | Oui | <p>Les savoirs théoriques sont systématiquement réinvestis, que ce soit pendant les temps de cuisine ou les recettes sont retravaillées pour utiliser des données compréhensibles par les enfants ou encore avec des énigmes mathématiques lors des jeux.</p> |
| Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale | Non | |

| | | |
|---|-----|--|
| Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps | Oui | Des activités manuelles et artistiques sont proposées aux enfants, que ce soit des activités de mime, de théâtre... Nous travaillons beaucoup les arts avec la nature, nous utilisons peu de matériel type peinture artificielles. |
|---|-----|--|

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

| Objectifs | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
|--|---------------|--|
| Organisation du travail personnel | Oui | Les enfants ont à leur disposition un carnet personnel d'apprentissage qui leur permet de noter ce qu'ils mettent en place, de planifier s'ils le souhaitent leurs projets. |
| Coopération et réalisation de projets | Oui | La base des activités proposées aux enfants est la coopération et la réalisation de projets, les enfants vivent dans une perpétuelle coopération sur un camp, que ce soit pour les activités ou encore pour les temps de vie quotidienne. La notion de projet est présente très régulièrement également, que ce soit avant le camp ou pendant le camp. |
| Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information | Oui | Même si nous n'étudions pas d'articles, de médias, nous invitons tout le temps les enfants à se renseigner sur les informations qui leur parviennent. |
| Outils numériques pour échanger et communiquer | Oui | Les téléphones, tablettes et tout autres objets numériques sont interdits sur le camp. Les enfants ont la possibilité d'avoir un décrochage numérique. Les enfants sont toutefois amenés à participer à la publication d'articles sur le blog du camp: les responsables expliquent aux enfants comment mettre en ligne leurs articles. |

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

| Objectifs | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
|--|---------------|---|
| Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres | Oui | Mise en place d'un thermomètre des émotions, les enfants vont pouvoir se poser la question de ce qu'ils ressentent à tout moment de la journée et de le |

| | | |
|---------------------------|-----|--|
| | | <p>schématiser. Ils pourront ensuite s'ils le souhaitent s'exprimer à ce sujet.</p> <p>Les enfants sont amenés à participer à des conseil tous les jours. C'est le moment où chacun peut s'exprimer librement, ou les règles de vie sont explicitées, peuvent parfois évoluer. C'est une instance démocratique ou les enfants peuvent proposer des choses.</p> |
| La règle et le droit | Oui | <p>Les enfants participent au conseil. C'est l'endroit où tout ce qui concerne la règle et le droit est traité. Les enfants sont amenés à réfléchir à comment faire respecter la règle, comment faire pour que chacun puisse avoir ses droits. Si nécessaire, nous appliquons des sanctions appropriées. Les enfants sont systématiquement associés à cette démarche. Le but n'était pas qu'ils se retrouvent punis ou sanctionnés mais bien qu'ils comprennent pourquoi on doit arriver à une sanction, comment faire pour qu'elle soit constructive et enfin comment faire pour que cela ne se reproduise pas. Avec un tel système, cela permet aux enfants de comprendre que s'il y a des règles c'est pour le bien collectif. Le fait de discuter de ces règles en collectif permet aux enfants de se rendre compte de l'importance du respect de celles-ci, et de voir qu'en cas de manquement, cela est préjudiciable pour le reste du groupe.</p> |
| Réflexion et discernement | Oui | <p>Aux éclaireurs, on apprend aux enfants à être attentif les uns et aux autres, à mesurer ses paroles. Le fait de vivre en groupe pendant plusieurs jours engage les enfants dans le respect mutuel. Ils se doivent d'être attentifs à ce qu'ils vont dire, et à réfléchir avant de dire quelque-chose. Nous mettons en place des temps spirituels type goûter philo ou nous abordons divers thèmes. Au cours de ces temps, les enfants sont incités à s'exprimer librement. Le fait de les faire débattre et échanger sur des thèmes divers dès le plus jeunes âge permet aux enfants de se rendre compte qu'il n'y a pas qu'un seul mode de pensée, et que cela n'est pas grave dans la mesure où nous pouvons échanger dans le respect mutuel. Des temps de gestion de conflits sont également proposés aux enfants pour leur apprendre à gérer leurs conflits dans le respect de manière à ce qu'ils</p> |

| | | |
|---|-----|---|
| | | puissent le faire en autonomie plus tard. Ces temps ne sont pas spécialement formalisés, les responsables prennent le temps qu'il faut lorsqu'il le faut. |
| Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative | Oui | Le fait de participer à un camp de scoutisme est déjà un engagement. Les enfants sont venus tout au long de l'année participer aux WE proposés, ils sont engagés dans une démarche collective où ils vivent ensemble. Les enfants sont responsabilisés de manière à être autonomes sur diverses tâches et donc capables de faire preuve d'initiative. Les enfants sont chacun responsabilisés de manière personnelle avec le rôle qu'ils doivent tenir sur le camp (intendant, infirmier...) Mais également au niveau collectif (équipe cuisine, nettoyage...). Cela leur permet donc de collaborer également sur des tâches de la vie quotidienne. On propose également aux enfants de mener des projets personnels pour qu'ils puissent s'investir pleinement dans une tâche qui lui tient à cœur. La participation aux conseils et l'âme même des conseils démontre aux enfants l'importance de la démocratie. |

| Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques | | |
|---|----------------------|---|
| Objectifs | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
| Conception, création, réalisation | Oui | Froissartage, construction de cabanes, participation à la cuisine, fabrication d'hôtel à insectes: toutes ces activités permettent aux enfants de réfléchir seul ou à plusieurs à une manière de créer quelque chose. Les enfants devront ensuite se renseigner et être accompagnés pour pouvoir élaborer ces choses. Cela participe fortement au développement de leurs savoirs faire manuels. |
| Responsabilités individuelles et collectives | Oui | Au-delà d'être une des valeurs de l'association, le sens de ses responsabilités individuelles ou collectives envers l'environnement ou les autres est une notion qui est présente de manière permanente. Le camp est réfléchi de manière à respecter au maximum l'environnement, les enfants |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>présents, les encadrants, les gestionnaires du site... Chaque choix logistique ou encore pédagogique est explicité aux enfants. L'intérêt est pas seulement de faire quelque-chose pour respecter la nature ou les copains d'à côté mais davantage de trouver des solutions ensemble pour que nos choix soient les plus respectueux de ce qui nous entoure, les enfants sont largement associés à cette démarche. Notre rôle est également de leur montrer qu'il est possible, parfois même très sympa de faire un pas en avant vers le respect d'autrui. Par exemple, nous souhaitons accueillir sur notre terrain un enclos avec des poules de manière à pouvoir réutiliser nos déchets alimentaires. Les enfants seront en charge de la gestion des animaux et verront donc que ce nous jetons habituellement à la poubelle permet à des animaux de vivre.</p> |
|--|--|--|

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

| Objectifs | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
|---|---------------|--|
| L'espace et le temps | Oui | La journée type permet aux enfants d'avoir des repères temporels, les activités sont ritualisées ce qui permet aux enfants de mieux se situer dans le temps. Nous proposons régulièrement des activités en lien avec l'espace proche (ils construisent eux même l'espace qui les entoure), mais aussi l'espace plus lointain avec des activités d'orientation telles que des courses d'orientation ou encore des jeux de piste. Les enfants apprennent à utiliser des cartes IGN ainsi que des boussoles à partir de 6 ans. On leur apprend à choisir un itinéraire, à calculer sa longueur réelle, sa difficulté etc. |
| Organisations et représentations du monde | Oui | Nous proposons systématiquement aux enfants de s'exprimer sur ce qu'ils ressentent face à ce qui les entoure, on les encourage à se poser des questions sur les avantages/inconvénients de tout ce qui leur est proposé. Avant de faire quelque-chose, on invite les enfants à se demander en quoi est-ce une bonne idée |

| | | |
|------------------------------------|-----|--|
| | | ou non, quelles pourraient être les alternatives. |
| Invention, élaboration, production | Oui | <p>Les enfants sont amenés à construire de multiples choses. Tout d'abord, ce sont eux qui participent à l'élaboration et la fabrication de leurs coins de vie, à savoir leurs tables et leurs cabanes. Les enfants peuvent alors échanger entre eux et réfléchir, avec l'aide de leurs responsables, aux différentes manières de faire. Ils sont incités à s'appuyer sur ce qui est déjà présent autour d'eux, à savoir les arbres ou les troncs ou encore les rochers au sol. Puis ils pourront alors choisir la construction qu'ils préfèrent et la réaliser en étant accompagnés par des responsables qui leur apporteront le savoir-faire en matière de froissartage, ils seront parfois aussi aidés par les enfants plus âgés qui ont déjà de nombreuses connaissances et compétences.</p> <p>Tout au long du camp, les enfants sont amenés à participer à des activités qui vont leur permettre de collaborer, ou ils devront s'entendre les uns avec les autres, réfléchir, prendre des décisions. Ils participeront également à des activités ou ils s'affronteront et ils devront donc, par équipe trouver des solutions pour être meilleurs que les autres.</p> |

6 - CHOIX ET MISE EN PLACE DES ODD

Les EEDF sont engagés, en cohérence avec leur projet éducatif, dans une démarche d'éducation et de sensibilisation à l'atteinte des objectifs de développement durable. Cela se traduit par une démarche de projet « Alter-Egaux » qui propose de décliner des actions de découvertes et sensibilisation à travers un parcours autour de 10 thématiques. Ces dix thématiques regroupent l'ensemble des 17 ODD pour en faciliter l'appropriation. Cette démarche est nourrie par des Kits pédagogiques, une histoire support, des personnages à faire vivre.

Cette démarche accompagne les projets pédagogiques. Elle contribue à ajouter une plus-value pédagogique importante de contenu pour les jeunes participants, dans le cadre des camps et séjours, des Vacances Apprenantes,

| Nos objectifs de sensibilisation et d'éducation aux objectifs de développement durable | | |
|---|----------------------|--|
| Thématiques liées aux ODD | Mise en place | Actions pédagogiques choisies |
| Éducation de qualité | Oui | Éducation par l'action, vie en plein air, co-éducation |
| Égalité des genres | Oui | Mixité, temps spirituels |
| Environnement et éco-citoyenneté | Oui | Vie en pleine nature, temps spirituels, tri, poules et vie quotidienne, nourriture de qualité, questionnement très long sur comment avoir une intendance responsable (moins de déchets, ou se fournir...) |
| Faim et alimentation saine | Oui | Gros budget pour la qualité de la nourriture (moins de viande, de meilleure qualité, moins d'emballages) |
| Interculturel et rencontre de l'autre | Oui | Rencontre d'un autre groupe |
| Construction de la paix | Oui | Gestion de conflit, médiation |
| Pauvreté et exclusion | Oui | Vacances apprenantes permet à des familles de participer au camp. Les éclaireurs permettent l'inclusion et la mixité de par leur volonté de faire participer quiconque le souhaite et de trouver des solutions pour qu'ils puissent le faire financièrement. |
| Santé et bien être | Oui | Temps de bien être psychologique, infirmerie et lieux d'intimité, temps "papouille", intendance réfléchie avec des aliments de qualité. |
| Travail décent | Oui | Réflexion sur ou on achète les choses. |

| | | |
|-----------------------------|-----|------------------|
| Ville et communauté durable | Oui | Temps spirituels |
|-----------------------------|-----|------------------|

Partie III- LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

Organisation de la vie quotidienne et de l'hygiène de vie

III-1 - LES RÈGLES DE VIE DE L'UNITÉ

Les règles de vie non- négociables

| Non-négociables pour les responsables | Comment sont-elles gérées en cas de non-respect | Qui est garant ? |
|--|---|------------------|
| Pas d'alcool, coin fumeur hors le terrain, pas de drogue | Rappel à l'ordre puis si nécessaire exclusion du camp | La direction |

- Comment faites-vous vivre les règles de vie au sein de l'équipe :

| Non-négociables pour les enfants | Comment sont-elles gérées en cas de non-respect | Qui est garant ? |
|--|--|--------------------------------|
| Pas de drogue, tabac, alcool, sortie du terrain seule, il est impératif de respecter les règles décidées conjointement et les normes d'hygiène et de sécurité annoncées par les responsables | Le manquement aux règles sur drogues, tabac alcool et sortie de terrain impose un contact direct des parents, la mise en place de réponses adaptées et en cas de récidive un renvoi du camp. Les règles de vie seront sanctionnées par une compensation au manquement ainsi qu'une solution adaptée pour empêcher qu'elles ne se reproduisent. | Les animateurs et la direction |

- Comment faites-vous vivre les règles de vie « négociables » avec les enfants ?

Des conseils ont lieu à la demande des enfants ou des animateurs dès que nécessaire, où sont votées des règles et les sanctions appropriées, avec une réflexion intelligente sur la pertinence des punitions ou des réparations de tort, et la nécessité du bien vivre-ensemble. Les règles peuvent changer quand ils le veulent à la demande d'un vote. Les conditions de discussion et de vote de la démocratie sont discutées mais *in-fine* décidées par l'équipe d'animation. Une attention est portée à l'équité des participations entre filles et garçons et entre tous les participants.

III-2 - ATTITUDES ÉDUCATIVES

Les attitudes Éducatives s'adressent parfois au groupe, parfois à l'individu en particulier. Elles s'appuient largement sur le respect des besoins fondamentaux, sur les attitudes favorisant l'estime de soi. Elles font référence aux différentes compétences personnelles et relationnelles qui sont toutes très liées et interdépendantes. Les attitudes Éducatives définissent également un cadre de fonctionnement éclairé et adapté au public ciblé.

Parmi les situations repérées (et sans généralisation) en voici quelques-unes à adapter selon les publics et les âges

| QUOI | Démarche générale | Au sein de l'équipe, entre adultes | Avec les enfants |
|---|---|--|--|
| Prévention et gestion des conflits | L'équipe pédagogique s'efforce d'anticiper les situations problématiques pour permettre une prise en charge et une réponse adaptée. L'équipe a le souci de faire émerger une réponse collective et cohérente face à une situation. Pour cela ces situations sont partagées en amont lors de la préparation | Médiation, temps de discussion seul à seul et ensemble, réflexion sur la cause du conflit et les solutions à apporter, pacification des humeurs. Géré par la direction. | Médiation, temps de discussion seul à seul et ensemble, réflexion sur la cause du conflit et les solutions à apporter, pacification des humeurs. Géré par l'animation, ou si besoin la direction. |
| Participation à une activité En cas de refus de participer à une activité par un jeune | L'équipe doit avoir le souci d'impliquer les enfants et jeunes dans l'ensemble des activités collectives, tout en préservant des espaces individuels (rythme de journée). En cas de refus de participation à une activité, l'équipe a le souci de trouver des solutions adaptées dans une volonté de compréhension de la situation et d'adaptation de la réponse éducative. | Compréhension, mise en place de solutions adaptées pour s'assurer du bien-être du responsable. | Compréhension, mise en place de solutions adaptées pour s'assurer du bien-être du jeune, rappel des règles de vie qui se seront positionnées sur la participation aux activités. |
| Respect vis-à-vis d'un adulte / responsable | La démarche de respect mutuel est nécessaire à la bonne construction de la relation adulte-jeune qui constitue un des 8 éléments de la méthode éducative EEDF. Entre jeunes, entre adultes, les débordements doivent être questionnés et reposés systématiquement, pour prévenir d'autres difficultés | La cordialité et l'amitié entre la plupart des membres aident à alléger les discussions. Les manques de respect tombent dans le cadre des conflits. | La cordialité et l'amitié entre la plupart des membres aident à alléger les discussions. Les manques de respect tombent dans le cadre des conflits. |
| Violence verbale | Les violences verbales tombent dans le cas des conflits. | Les attaques discriminantes seront questionnées à part en tête à tête et les récidives | Les attaques discriminantes seront questionnées à part en tête |

| | | | |
|---|---|---|--|
| | | suiront de mesures appropriées voir d'un renvoie. | à tête et en temps spirituels avec tous les jeunes. |
| Violence physique | Les violences physiques peuvent causer des problèmes graves pour tout le monde et seront traitées à la mesure de leur dangerosité. | Les attaques seront questionnées à part en tête à tête et des mesures appropriées seront créées voir d'un renvoie. | Les attaques seront questionnées à part en tête à tête et des mesures appropriées seront créées voir d'un renvoie. |
| Prévention de la santé (tabac, alcool, drogues, ...) | Une attitude générale de prévention vis-à-vis des conduites addictives et des tentatives d'expériences est définie. L'équipe se doit de poser des règles claires et explicitées pour permettre leur compréhension. Ces règles sont adaptées en fonction de l'âge, du groupe, du lieu. | Les règles sont posées explicitement en amont, ainsi que les sanctions. | Les règles sont posées explicitement en amont, ainsi que les sanctions. |
| La fugue? | Il est important pour l'équipe de savoir comment réagir face à une fugue. | Il s'agira de comprendre l'origine de cette action. | Les règles sont posées explicitement en amont, ainsi que les sanctions. Il s'agira de comprendre l'origine de cette action. |

III-3 - Vivre ensemble : organisation et vie collective

Une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

| QUOI | Idée générale | SE PASSE COMMENT ? |
|--|--|---|
| Les conseils de jeunes : | Les jeunes participent à la conception des plannings, des règles de fonctionnement du groupe. Ces temps sont les supports de la vie démocratique et de la régulation du groupe. | En groupe réduit, par village, en cercle avec un meneur de conseil et des règles de paroles (bâton de parole, gestes manuels) |
| Mise en place de fonctions dans le collectif | Dans la logique d'accompagnement et de responsabilisation des jeunes, lors de temps d'animations spécifiques de type randonnée ou exploration, les jeunes seront formés selon leur appétence à la fonction dans le groupe qu'ils souhaitent occuper (responsable de l'itinéraire, du budget, des menus, de la trousse infirmerie...). Étant donnée la durée des séjours, il ne s'agira que d'une initiation à la prise de responsabilité. | Listes de services tournants réalisés par groupes de 6 |
| Rythme de vie et de camps/séjour | La question du rythme de journée, du rythme de séjour et des activités est abordé avec les enfants et jeunes. En fonction de la construction du camp/séjour, de l'implication des enfants et jeunes dans la préparation (rencontre, courrier, questionnaire), le rythme peut être adapté et/ou co-construit avec eux partiellement et/ou en totalité pour les plus âgés. Cette démarche tient compte des expériences des jeunes dans la vie collective en groupe, de leurs parcours, de leur âge. Cette démarche d'implication des jeunes est adaptée par l'équipe de responsables / animateurs qui pose les limites liées au groupe, à l'âge des jeunes et aux conditions d'environnement du camp/séjour. | Temps de discussion lors des conseils, boîte à idées. |
| Bilan : | Le conseil, par groupe ou petites équipes est le lieu permettant de construire le bilan des activités, des journées, des règles de vie, des projets. Les bilans sont adaptés dans la forme et la fréquence en fonction de l'âge et de l'autonomie, et des besoins du groupe. Les bilans réguliers seront affichés ce qui permettra de faire le bilan global avec les enfants en fin de séjour. C'est un moyen pour impliquer les enfants dans le séjour, favoriser une progression individuelle et collective. | Activités de bilan, boîte à idées. |
| Vivre la laïcité | De par nos statuts, les EEDF est une association laïque. Nous nous engageons à mettre tous les moyens possibles pour que chacun puisse vivre sa spiritualité en garantissant le bien commun et le vivre ensemble. | Temps spirituels de discussion sur l'interculturel, la religion, discussion en temps informels, temps libéré pour permettre à chacun de pratiquer et repas adapté pour toutes les orientations. |

III-4 - GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE

Un projet d'éducation basé sur une auto éducation collective

Une autogestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

Les jeunes seront majoritairement impliqués dans les activités de la vie quotidienne à un niveau en cohérence avec les tranches d'âge.

- ❖ Participation aux services quotidiens (cuisine, ménage, vaisselle, rangement)

Cette volonté d'impliquer les jeunes dans les services n'est pas un choix de facilité : cela demande une meilleure organisation et une meilleure pédagogie mais il en résulte une conscience collective et un sentiment d'appartenance accru.

- ❖ Construction d'une organisation des services.

- ❖ Construction avec les jeunes des repères temporels, géographiques.

Une visite complète du terrain sera organisée en début de séjour permettant l'appropriation des espaces et des lieux. La journée type, le programme du séjour, les menus seront affichés sur un panneau visible de tous et toutes.

| QUOI | Ca se passe comment : |
|------------------------------------|---|
| Vie collective par groupe de pairs | Nous prônons la vie en petits groupes afin de faciliter les échanges entre jeunes et favoriser la place de chacun·e. La vie en petits groupes crée un climat favorable à l'épanouissement individuel et à la solidarité collective. Les temps de vie quotidienne seront organisés selon ce fonctionnement. Vie par sizaines mixtes, services, activités en petits groupes mixtes. |
| Education par l'action | Les jeunes expérimentent eux-mêmes, dans la mesure du possible, par eux-mêmes et dans les limites posées par l'équipe éducative. Nous concevons les séjours d'été comme des parenthèses au cours desquelles les jeunes sont invités à grandir en trouvant eux-mêmes les solutions aux problèmes qui se posent à eux. Ce principe d'éducation par l'action est le socle de la méthode scout qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle dans l'accompagnement des enfants dans le parcours qui les mène à une vie d'adulte citoyenne et responsable. Activités réfléchies et motivantes, engagement dans des projets, imaginaire, participation à la vie commune. |

| QUOI | Ca se passe comment : |
|-------------------|--|
| Mise de table | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les temps de services : <p>La mise de table, le débarrassage, la vaisselle, mais aussi l'hygiène du camp, le rangement des espaces de couchage, des lieux utilisés, l'approvisionnement en bois, les courses, l'information ... Ce sont autant de services qui contribuent à faire vivre la communauté durant le camp. Chacun a le devoir de s'y impliquer à partir de l'organisation décidée, en fonction de ses possibilités. Chacun amène sa popotte. Une sizaine fait la vaisselle commune.</p> |
| Vaisselle | |
| Toilette du matin | <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'hygiène corporelle <p>Elle est obligatoire, une par jour. Les douches ne sont pas mixtes. Si un enfant demande ou a besoin d'aide, un des deux responsables qui encadrent les douches pourra aider, expliquer ou montrer à l'enfant, tout en respectant son intimité. Il laissera la porte de la douche entre-ouverte. Nous vérifierons s'il y a des poux et des tiques. Le change de vêtements se fera le matin. Les vêtements sales seront mis dans le dans le sac à linge sale.</p> |
| Toilette du soir | |

| | |
|--|---|
| Préparation du - des repas | En fonction de l'âge, du projet, de l'organisation, et de leur choix, les enfants sont impliqués partiellement ou totalement dans l'organisation des repas, accompagnés en cela par les responsables. Dans un souci du respect des libertés individuelles, les régimes alimentaires spécifiques seront pris en compte, quelles que soient leurs origines (santé, religieuses, convictions personnelles, etc.). Néanmoins, un régime alimentaire complet sera fourni à tous les participants, afin d'éviter toutes carences. Une sizaine réalise la nourriture par village. |
| Organisation du couchage | ❖ Le coucher : Les responsables restent à proximité des tentes ou des chambres jusqu'à l'endormissement des enfants, afin de garantir la sécurité et le bien-être de la phase d'endormissement. En cas de besoin, une veille est assurée. L'ensemble est adapté en fonction du groupe et des lieux. Une histoire filée sur tous les soirs précédera des berceuses jusqu'à l'endormissement général. |
| Gestion du matériel rangement pliage mise au sec... | Un bon rangement garanti l'entretien et la sécurité. Un responsable est désigné pour s'assurer que les jeunes entretiennent le matériel. |
| Gestion des sacs et vêtements en début et en fin de camp | ❖ Gestion du linge : Un inventaire des vêtements sera fait à l'arrivée des jeunes sur le camp ou séjour. Un suivi régulier sera assuré ainsi qu'un accompagnement en fonction du groupe et de l'autonomie des enfants. Une machine à laver sera accessible ou une organisation adaptée sera mise en place. Une tente lingerie est créée pour stocker dans des cagettes les vêtements, les sacs rangés dessous, avec vérification du trousseau au début et à la fin. |
| Les temps de repas | Le temps du repas est aussi un temps pour vivre ensemble, partager, discuter. C'est un temps posé qui contribue à une bonne hygiène de vie. Bien manger et manger bien. En fonction de l'âge, de l'autonomie, de l'organisation, les enfants peuvent être accompagnés par un responsable qui permet de structurer ce moment important. En extérieur, les responsables participent aux discussions avec les jeunes et s'assurent qu'ils mangent à leur faim et de tout. |
| L'argent de poche : | Celui-ci devra être récupéré par les animateurs afin de les centraliser à un animateur référent. L'animateur devra vérifier si l'enveloppe donné indique le montant de l'argent ainsi que le nom de l'enfant. Ces enveloppes seront prises en charge par le ou les animateurs en responsable des sorties pouvant comporter d'éventuels achats. Il veillera donc à noter sur chaque enveloppe chaque dépense, et d'y insérer son ticket de caisse dans son enveloppe. L'enfant est libre d'acheter ce qu'il veut si cet objet ne présente aucun danger pour lui ou pour autrui (alcool, couteau pointu, pétard...) |

| QUOI | Ca se passe comment : |
|---|--|
| Choix d'organisation de la journée type | L'organisation de la journée type peut être construite selon l'âge et l'autonomie des jeunes avec eux. Elle peut varier dans le séjour. Les responsables veillent à poser des limites tenant compte de l'âge et de la composition du groupe. |

Journée Type

7h30 : Début du petit dej

8h30 : Fin du petit dej

9h00 : PAM

9h30 : Fin de la PAM

9h30 : Activité Matinal

10h30 ou 11h00 : Fin Acti + début prépa repas + temps libre + rangement du camps

12h30 : Repas

13H15 : Fin du repas + début vaisselle perso et commune

14h00 : Fin de la vaisselle + début temps calme

15h00 : fin temps temps calme

15h00 : début grosse activité

16h30 : Goûter

17h00 : Douche + temps libre + Sanitaire

17h30 : Prépa cuisine

19h00 : Repas

19h45 : Vaisselle + brossage de dents

20h15-30 : Début veillée

21h00-21h30 : Fin de brossage de dents coucher

- ❖ Implication des enfants et jeunes dans la vie quotidienne
- ❖ Ils sont accompagnés et responsabilisés dans leur vie quotidienne. Pour cela le nombre et la posture de l'encadrement est adaptée aux tranches d'âges et aux capacités individuelles des enfants.

| QUOI | Proposition trame de base à faire évoluer, puis à préciser à côté. |
|-------------------------------|--|
| Les temps libres : | Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire. Ils peuvent dessiner, lire, faire des jeux de société, ou jeu de plein air, être au calme, Un responsable veille au bon déroulement pour que chaque enfant s'approprie ce moment. Des activités peuvent être proposées et des livres ou travaux manuels ou jeux sont accessibles. |
| Les temps calmes : | Ce sont des moments, souvent après le repas. C'est un besoin physiologique à prendre en compte. Selon le temps, il se fera dehors ou dans les tentes avec écoute de musique, de lecture d'histoires, d'écoute des bruits naturels, ... Ces temps sont accompagnés par les responsables. |
| Les temps de repos : | C'est un moment où nous accompagnons l'enfant vers la détente et l'endormissement. Les responsables veillent à ce que les conditions de couchage soient respectées pour favoriser l'endormissement. Pour cela, parfois, des espaces différenciés sont aménagés pour permettre à ceux qui veulent se coucher plus tard de respecter les zones de couchage. Des berceuses et une histoire filée sur le camp seront performées. |
| Les temps d'activité : | Les enfants participent aux temps d'activités qui sont organisés comme des espaces de vivre ensemble et de partager un vécu, d'apprendre ensemble, de se confronter aux autres. Parfois co-construite avec eux en fonction de l'âge et ou de la durée. Leur participation relève d'une dimension individuelle dans le fait de participer volontairement et par intérêt à une activité. Elle est aussi le fait de participer à une activité décidée collectivement. Dans certains cas, une alternative au cas par cas, peut être décidée par les responsables pour tenir compte de situation de blocage d'un enfant ou jeune face à une activité. |

III-6 - GESTION DE LA SÉCURITÉ

| QUOI | Concept général | SE PASSE COMMENT ? |
|--|---|---|
| Utilisation des outils | L'utilisation des différents outils se fait à partir d'un apprentissage dans une démarche de progression de l'enfant adaptée à son âge et son expérience | Les outils sont à disposition sous la surveillance des responsables et sont rangés pour leur entretien. |
| Le feu | En fonction des possibilités liée au lieu, le feu peut être utilisé comme moyen de cuisson ou comme feu pour une veillée. Les conditions de sécurité pour installation (allumage, surveillance, extinction) sont prévues. Aucun feu ne reste sans surveillance. Une réserve de sécurité est disponible systématiquement. | Les feux sont interdits sur le terrain, la cuisine ne se fait pas sur feu de bois. Un espace est identifié et sécurisé pour les veillées. On peut y faire du feu. Cet espace est à proximité d'un point d'eau. |
| Les couteaux | A vos positionnements | Les couteaux à bouts ronds sont autorisés, L'utilisation est encadrées sur les moments de préparation des repas ou lors des repas. Des temps couteaux sont proposés et les enfants passent un "permis couteau" qui leur permet d'avoir leur couteau en autonomie. |
| La nuit | Chaque enfant bénéficie d'un repère de sécurité. Ce repère est adapté à l'environnement, l'âge, l'autonomie et l'expérience des enfants. Si besoin une veille de nuit est mise en place dans une volonté de rassurer et de prévenir des situations à risque. | Les responsables dorment à côté des tentes des enfants. |
| Qui est avec les enfants pendant la réunion du soir ? | A vos positionnements | La réunion du soir se fait à proximité des tentes des enfants, les responsables veillent à faire une ronde régulièrement. . |
| Organisation du couchage | L'organisation du couchage permet un couchage séparé des garçons et des filles. L'Equipe a le souci de mettre en place des conditions de couchage, discutées avec les enfants en fonction de leur âge, de la composition du groupe. Cela doit favoriser un respect mutuel de l'intimité entre les individus et les conditions d'un bon sommeil. | |
| Utilisation des véhicules | A vos positionnements | Le camion de 9 places du groupe des éclaireurs et éclaireuses de Briançon est utilisé pour transporter les enfants. Les véhicules personnels servent uniquement aux responsables qui ont le Permis B. |
| Infirmierie | Une infirmerie équipée sera disponible, dans celle-ci les soins y seront dispensés. Les traitements sont toutefois gérés par l'équipe de l'unité et par une seule personne responsable de cette tâche | Les petits soins types petite coupure, genoux égratigné seront gérés sur les lieux de vie, pour les problèmes plus sérieux type coupure un peu profonde ou bien des maladies transmissibles type gastro, les enfants se rendront à l'infirmerie générale. |
| La communication aux familles | La communication aux familles est un élément important de lien, mais aussi de valorisation. Un temps de reconnaissance et de partage : du vécu, de la parole, des émotions. Ce temps est important et doit être organisé pour gérer les différents moyens de communication et leurs effets. | Les enfants envoient et reçoivent des lettres de leurs parents. Les responsables font la liste des lettres recues de manière à pouvoir relancer les parents qui n'ont rien envoyé afin d'éviter que les enfants se sentent délaissés. De plus, les enfants feront des |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>C'est un moment très important en émotion où l'équipe d'animations veillera à aider l'enfant à communiquer en fonction des moyens utilisés (courrier, mail, texto, blog, ...) - Un responsable référent de la relation aux familles est défini.</p> | <p>minis articles qui seront diffusés sur le blog des éclaireurs afin de tenir au courant leurs parents de ce qu'ils ont fait.</p> |
|--|--|--|

III-8 - GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONVIVIALITE

| JE COMMUNIQUE QUOI ? SUR QUOI ? A QUI ? ET COMMENT ? | | |
|--|--|---|
| AVANT | PENDANT | APRES |
| Organisation du camp: réunions d'organisation entre directeur/responsables/bureau | Communications d'organisation sur le camp lors de réunions hebdomadaires | Bilan de camp |
| Communication du camp aux parents par mail puis réunion d'information avant le camp avec tous les parents. | Communication régulières (tous les 1 ou 2 jours) auprès des parents via le blog des éclaireurs | Communication des photos via mail puis réunion de présentation du camp aux familles |

8a) Relation avec les familles

Aux EEDF, les parents sont informés des projets des jeunes. Ils sont associés à leur construction par les retours réguliers qu'ils peuvent faire. Les équipes de responsables font des choix pédagogiques, durant l'année, et pour les camps d'été. Ils sont maîtres d'œuvre des activités qu'ils organisent et du cadre qu'ils posent. Cependant, les retours des parents sont primordiaux et pris en compte (gestion de la fatigue, place dans le groupe d'un enfant, interrogations diverses, etc...).

Afin de laisser le jeune prendre la place qui est la sienne dans le collectif, nous limitons autant que possible les communications directes entre les parents et leurs enfants. Nous mettons en place des systèmes de message audio ou vidéo, créé par les jeunes pour donner les nouvelles du séjour. Un journal et des newsletters sont créés par les participants, où ils sont les rédacteurs en chef.

Nous favorisons également la communication écrite (lettre), en proposant des temps de rédaction pendant lesquels les animateurs accompagnent les jeunes dans la formalisation de leurs idées.

8b –Transport

Le transport se fait par bus. Biançon - Pont de Barret et Marseille - Pont de Barret

8c - Plan d'organisation

Vous pouvez identifier les étapes clefs (réunion familles, communication vers les enfants, camp ou séjours, bilan)

| Exemple | Avant M-6 | M -6 | M-5 | M-4 | M-3 | M-2 | M-1 | Mois du camp/séjour | M+1 | M+2 | M+3 | M+4 |
|------------|--|----------------|---------|---|--|--------------------------------|---|---|--|---|---|--------------|
| Thème/mois | | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | | Août | Septembre | Octobre | Novembre |
| | Bilan N-1 – intentions- Recherche Lieu Validation du pré-projet (dec)- | Ebauche Projet | | 1 ^{er} e prépa du camp en équipe Diffusion information familles et ouverture | Implications des enfants selon âge Formation de l'équipe (stages.) | Déclaration & labellisation VA | Réunion familles Rencontre enfants. 2 ^{ème} prépa d'équipe | Pré-camp sur place pour une partie de l'équipe 07/07 Camp du 13 au 31 juillet | Clôture compta / administratif. Courrier aux familles en enfants | (1) Invitation famille partage du camp Bilan équipe | (Ou1) WE avec les enfants, Invitation famille partage du camp | Perspectives |



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTCOLE SANITAIRE relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement

17/06/2022

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 est en voie d'amélioration. Pour autant, la vigilance reste requise pour permettre la tenue des accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le respect des mesures barrières.

Trois principes directeurs sont observés pour l'organisation des accueils avec hébergement dans la période de crise sanitaire : la **sécurité**, le **contrôle** et la **traçabilité des séjours** pour limiter la propagation du virus et le **maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité** en leur sein.

CADRE JURIDIQUE

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère chargé de la jeunesse a établi pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE :

1. Choix des destinations

Les accueils avec hébergement sont caractérisés par les déplacements de mineurs et des équipes d'encadrement qu'ils entraînent, notamment vers les départements touristiques. Leur organisation est fortement tributaire des règles de circulation définies, le cas échéant, dans le cadre de la crise sanitaire.

Ils peuvent être organisés, sur tout le territoire national, au départ et à destination des outre-mer dans le respect des règles de circulation établies pour ces territoires.

- L'organisation d'accueils avec hébergement en provenance de l'étranger et l'organisation de séjours en dehors du territoire national sont soumis au respect [des règles de circulation internationale applicables](#) :
- Les organisateurs devront vérifier les conditions de déplacement et de séjour dans les pays concernés. Il leur est demandé de :
 - consulter, la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site internet du ministère chargé des affaires étrangères, pour prendre connaissance, le cas échéant, des consignes de sécurité spécifiques au pays concerné ;
 - se faire connaître des autorités consulaires en déclarant leur déplacement sur [l'application "Ariane"](#).

La situation sanitaire pouvant évoluer rapidement, les préfets pourront, le cas échéant, s'opposer à toute déclaration dès lors que le choix de la destination présenterait des risques pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs en raison de la circulation du virus dans le pays concerné.

2. Type d'accueils concernés

Sont concernés par ce protocole, les séjours de vacances, les séjours courts, les séjours spécifiques (séjours sportifs, linguistiques, artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, rencontres de jeunes) ainsi que les activités avec hébergement des accueils de scoutisme.

L'organisation d'activités avec hébergement des accueils de loisirs et des accueils de jeunes (activités accessoires ou « mini camps ») est également concernée.

Compte tenu, des spécificités des séjours de vacances dans une famille, ce protocole n'est pas applicable à cette activité. L'accueil des mineurs réalisé dans ce type de séjour doit néanmoins permettre le respect des gestes barrières, y compris pour les plus jeunes. Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation du séjour notamment sur les conditions de mise en pratique des gestes précités. La conduite à tenir devant un cas suspecté ou avéré de Covid-19 au cours du séjour devra par ailleurs être observée.

3. Règles et conditions d'organisation des activités

➤ *Recommandations sanitaires*

Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

➤ *Nombre de mineurs*

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur pour tenir compte du respect des gestes barrières, permettant ainsi d'apprécier la capacité d'accueil.

➤ *Suivi sanitaire*

Sous l'autorité du directeur du séjour, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19 en charge de la mise en œuvre du présent protocole sanitaire. Elle formalise et est chargée de la diffusion aux participants des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

➤ *Communication avec les familles*

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des recommandations sanitaires et des modalités d'organisation du séjour et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors du départ et de l'arrivée, et durant le séjour de l'enfant.

Ils sont également informés :

- des conditions de fonctionnement de l'accueil ;

- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (ils fournissent à l'enfant des masques ainsi que des mouchoirs en papier jetables, ils lui expliquent les consignes sanitaires à appliquer (qui seront rappelées par des messages/affiches de sensibilisation) etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne participe au séjour (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel lors du séjour ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre mineur.

➤ **Les locaux d'activités et d'hébergement**

- L'organisateur doit respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée, pendant chaque sortie et activité, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération des locaux par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes) est réalisée autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum dix minutes toutes les heures. Lorsque cela est possible, il convient de privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple). La mesure du dioxyde de carbone doit être favorisée (gaz carbonique – CO₂) dans l'air : une mesure de CO₂ supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire à agir en termes d'aération/renouvellement d'air.

Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil, des sanitaires, et d'activités, à défaut, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
- Le responsable du séjour s'assurera de la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savon pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).
- Le lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique (SHA), sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.
- L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant d'éviter les attroupements notamment au début et à la fin du séjour. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.
- Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés sont organisés.
- Les familles peuvent conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil devra permettre de respecter les gestes barrières.

➤ **Les conditions d'hébergement**

- Le nombre de lit par chambre sera fixé par l'organisateur. Les lits seront placés de sorte à respecter la distance d'un mètre entre chaque tête de lit et, si cela n'est pas possible, tête-bêche.
- Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour, voire en continu si les conditions le permettent.
- Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.
- En cas d'hébergement sous tentes, ces dernières doivent permettre le respect des règles de distanciation physique notamment la distance d'un mètre entre chaque couchage. En cas d'impossibilité de garantir cette distance, les couchages seront placés tête-bêche.
- L'hébergement des encadrants doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs.

➤ **Les règles de distanciation**

Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents à compter du niveau 2.

Pour les mineurs de six ans et plus :

A compter du niveau 2, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents. Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

➤ **Le port du masque**

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) et en parfaite intégrité.

▪ **Pour les encadrants :**

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;

- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

▪ **Pour les mineurs :**

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de six ans.

- **niveau 1 / niveau vert** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 3 / niveau orange** : port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les mineurs de six ans ou plus ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Depuis le 14 mars 2022, le protocole de niveau 1 s'applique. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, l'obligation du masque en intérieur est également levée pour l'ensemble des encadrants ainsi que pour les mineurs accueillis.

Lorsqu'un enfant présente des symptômes d'infection à la Covid-19, il est isolé et, le cas échéant muni d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Les masques sont fournis par les représentants légaux pour les mineurs et par l'organisateur pour les encadrants. Les organisateurs veilleront à constituer un stock de masques à destination des mineurs en cas d'oubli, ou de nombre insuffisant de masque pour la durée totale du séjour.

➤ **Le brassage**

- En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents.

- Les règles suivantes doivent être appliquées :

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes de mineurs n'est pas obligatoire ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les moins de six ans) ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent.

➤ **Les activités**

- Les possibilités d'interactions entre groupes seront réduites à partir du niveau 2, en organisant les activités et l'utilisation des lieux communs en fonction de ces sous-groupes. Si possible, une salle d'activités sera attribuée par groupe pendant toute la durée du séjour. Les activités doivent être organisées dans le cadre de groupes constitués dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour.

- Le programme d'activités proposé doit tenir compte des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- L'organisation d'activités en plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect des gestes barrières.

- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des séjours, notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives, sont admises dans le respect des gestes barrières.

➤ **Les activités physiques et sportives**

- Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans le respect des gestes barrières.

Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de deux mètres sont autorisées ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de deux mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles peuvent être organisées sans préjudice des éventuelles interdictions ou restrictions d'organisation en vigueur au niveau national ou départemental.

➤ **Les transports**

- Les véhicules utilisés notamment pour amener les mineurs sur le lieu de séjour et pour les ramener après ce dernier, doivent faire l'objet, une fois par jour, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

- Du liquide hydroalcoolique est mis à disposition au niveau du véhicule

- Lors des déplacements, les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes voyageant ou hébergés ensemble.

- Le véhicule de transport sera aéré en continu si possible, ou a minima après chaque changement de groupe (si possible par deux points distincts).

➤ **La restauration**

- La restauration dans les lieux prévus à cet effet doit être privilégiée. L'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration doivent être conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente.

- L'organisation du temps de restauration doit permettre de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et les attroupements.
- Il est recommandé de faire déjeuner ensemble les groupes constitués à compter du niveau 2.
- Le maintien d'une distanciation de 2 mètres linéaires entre les tables et entre les enfants de groupes différents est requis à compter du niveau 2.
- La désinfection des tables est effectuée après chaque service dès le niveau 1 et, si possible, après chaque repas à partir du niveau 3.
- Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.
- Un nettoyage désinfectant des sols et des surfaces des espaces de restauration doit être réalisé conformément aux règles détaillées ci-avant.

4. Conduite à tenir devant un cas possible ou un cas avéré de covid-19 dans un ACM

Tout symptôme évocateur d'infection à la Covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté.

La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais

Les responsables légaux sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec ces derniers, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La stratégie de gestion des cas devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

La décision de suspension du séjour est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : l'organisateur de l'accueil, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture.

5. Rôle des préfets de département et des services déconcentrés

La surveillance des accueils doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire.

Le préfet peut, en cas de risque pour la santé des mineurs, interdire ou interrompre leur accueil.

Les cas confirmés de Covid-19 au sein des accueils ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de ces derniers doivent être portés sans délais à la connaissance des services compétents chargés, sous l'autorité du préfet, de la surveillance des ACM.



ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE



[Camp lutin-
louveteau Pont-
De-Barret]
[Frison &